

## DÉCLARATION LIMINAIRE DU CTSPIP DU 26 JANVIER 2021

Monsieur le Président,

Lors de vos vœux adressés aux personnels pour l'année 2021, vous indiquiez que « *l'administration pénitentiaire a tenu bon grâce à l'engagement sans faille et au sens du service public de ses agents* » lors de la crise sanitaire mais aussi lors de la mise en œuvre de la LPJ en date du 24 mars. Si le SNEPAP-FSU ne peut que vous rejoindre sur l'engagement, la résilience de l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire pour accomplir leurs missions et leur attachement au service public, notre bilan sur l'année 2020 sera bien plus pondéré. Nous espérons que l'année 2021 sera à la hauteur des attentes des personnels et des enjeux trop longtemps repoussés pour la filière insertion et probation.

Certes, la crise sanitaire a entravé de manière considérable les projets à mener et l'avancée d'un certain nombre de dossiers mais il nous paraît inconcevable que les engagements pris auprès des personnels et des organisations syndicales qui les représentent, soient à ce point bafoués. Les agent-e-s des SPIP ont été livrés à eux-mêmes lors de la mise en œuvre de la LPJ alors que cette dernière complexifie les mesures pénales, sans outil pédagogique et dans une impréparation déconcertante, au détriment des prises en charge tant pour les personnels que pour les personnes suivies.

Que dire des autres dossiers laissés en suspens comme les Lignes Directrices de Gestion dont le SNEPAP-FSU ne cesse de demander le bilan prévu par la loi après leur première mise en application en 2020 et aux errances, qui furent, sans nul doute, un fiasco annoncé. Les Lignes Directrices de Gestion 2021-2023 se profilent pour entrer en vigueur en mars 2021. Nous ne pouvons que constater l'absence de toute phase préparatoire, de toute volonté de dialogue et de prise en considération des intérêts des personnels malgré l'impact sur leurs vies professionnelles et personnelles.

Concernant les organigrammes de référence des SPIP, travaux interrompus depuis mai 2019, le SNEPAP-FSU restera intransigeant sur le calendrier annoncé par la DAP et sur la reprise des groupes de travail depuis peu. Les organigrammes de référence ne peuvent être repoussés à une date ultérieure au vu de l'ampleur du manque d'effectifs dans les services et des demandes impérieuses formulées envers les personnels. L'administration pénitentiaire doit en faire une priorité surtout lorsqu'elle annonce, de son propre aveu, un déficit de 639 CPIP. Ce chiffre met en lumière l'épuisement ressenti sur les terrains et relayé par notre organisation syndicale. Ce n'est en rien une découverte puisque nous ne cessons de dénoncer le manque d'effectifs !

En outre, la présentation d'un bilan social actualisé des données relatives à la répartition des personnels par corps, sollicitée lors de ce CTSPIP, ne viendra que réaffirmer qu'un mal-être est bien perceptible sur les services. Les campagnes de recrutement risquent de ne pas suffire d'autant plus avec la volonté croissante du gouvernement de recourir aux agent-e-s non titulaires au sein du Ministère, comme dans toute la fonction publique. Le SNEPAP-FSU ne peut que dénoncer cette politique RH, qui ne cesse de paupériser ces agent-e-s mais pose aussi la question de la reconnaissance des missions et des personnels. Comment ne pas évoquer nos collègues psychologues, qui demeurent les laissés pour compte au sein de l'administration pénitentiaire et pourtant au cœur de la pluridisciplinarité, clé de voûte de nos prises en charge et prônée par la LPJ. La précarité ne sera jamais une solution et le SNEPAP-FSU continuera de s'y opposer tout en défendant les droits de ces personnels.

Au sujet du télétravail, question toujours aussi épineuse au sein des services en raison de décisions locales hasardeuses et problématiques malgré des consignes gouvernementales toujours plus restrictives pour limiter la propagation de la Covid-19, nous dénonçons ces situations où certains cadres n'hésitent pas à anticiper un retour à la « normale » dans leurs services en levant les dispositifs actuels sans autres précautions ou consignes. Pour le SNEPAP-FSU, ces initiatives malheureuses et irresponsables démontrent une nouvelle fois l'absence de consignes claires dans ce domaine. Certes, la prise en charge de nos publics nécessite un présentiel mais la crise sanitaire impose aussi des modalités spécifiques pour préserver les personnels et nos publics. En outre, le SNEPAP-FSU exige que des groupes de travail concernant le télétravail en temps « ordinaire » dans les SPIP soit mis en place. Cette thématique doit être appréhendée dans toute sa complexité, et adaptée aux missions en prenant soin de veiller à la prévention des risques psycho-sociaux. Le SNEPAP-FSU sait que l'année 2021 ne sera pas une année sans heurt avec l'annonce de la mise en œuvre du RIFSEEP et l'apparition du CIA pour la filière, qui ne seront pas sans rappeler les injustices connues lors de l'octroi de la prime COVID à nos collègues.

En outre, le SNEPAP-FSU tient à souligner sa ferme opposition à toute tentative de rattachement de la revalorisation de l'IFPIP, annoncée cet automne par le Garde des Sceaux, à la mise en œuvre du RIFSEEP. L'IFPIP doit être revalorisée dès ce début d'année et non pas à l'occasion de la mise en œuvre du RIFSEEP, qui n'interviendra pas avant plusieurs mois. Il ne s'agit pas de se limiter à des effets d'annonce avant d'effectuer un nouveau rétro-pédalage au détriment des personnels qui sont dans l'attente de cette revalorisation. Le SNEPAP-FSU a fait entendre sa désapprobation auprès du Ministère concernant ce rétro-pédalage et espère bien avoir obtenu gain de cause. Cependant, la revalorisation de l'IFPIP demeure inéquitable et dérisoire pour les CPIP ex hors classe avec la mise en œuvre du dernier volet de la réforme statutaire.

Concernant nos collègues DPIP, le manque d'attractivité du statutaire et de l'indiciaire, se mesure par la fuite de ces professionnels et par l'appauvrissement des viviers de DFSPIP. Il demeure impérieux de réparer l'injustice que le SNEPAP-FSU ne cesse de dénoncer quant à l'indigence de leur statut.

Tantôt considéré comme personnels de direction tantôt comme personnels d'insertion par l'administration, le SNEPAP-FSU attend de la DAP qu'elle se positionne clairement sur le sujet !

Les DPIP assurent et assument la direction de services déconcentrés de l'administration pénitentiaire, c'est pourquoi le SNEPAP-FSU demande à ce qu'ils soient enfin reconnus à juste titre comme personnels de direction.

Concernant la Loi de Transformation de la Fonction Publique et son cortège de réformes, le démembrement du service public et des instances de dialogue social, l'apparition prochaine du Comité Social d'Administration en lieu et place des Comités techniques pose la question de l'avenir du CTSPIP et de ses déclinaisons au niveau local tout autant que des CHSCT. Quid aussi de la représentativité de la filière et de ses problématiques spécifiques à l'aube de l'année 2022 où ce Comité Social d'Administration doit voir le jour ! ?

Si le SNEPAP-FSU espère, comme tout un chacun, des jours plus apaisés et sereins pour cette nouvelle année, nous savons aussi que de nouveaux défis et combats se profilent au-delà des incertitudes de la crise sanitaire. Le SNEPAP-FSU ne peut qu'appeler de ses vœux la DAP à s'inscrire dans un dialogue social constructif et productif pour avancer dans l'intérêt des personnels et des personnes prises en charge pour un service public pénitentiaire à la hauteur du dévouement prouvé par l'ensemble de ces agent-e-s.

Le SNEPAP-FSU restera toujours aux côtés des personnels pour mener ces combats et faire avancer les débats afin de défendre les intérêts des agent-e-s et du service public mais aussi de nos missions.

Paris le 25 janvier 2021

